

## Les parcs nationaux français dévoilent leur marque *Esprit parc national*, une marque inspirée par la nature.

Les parcs nationaux français lancent leur marque commerciale *Esprit parc national*.

Guidée par les valeurs d'engagement, d'authenticité, de respect, de partage, de vitalité, *Esprit parc national* met en valeur des produits et services imaginés et créés par des hommes et des femmes qui s'engagent dans la préservation et la promotion de ces territoires d'exception. La marque collective *Esprit parc national* est destinée aux acteurs économiques des territoires, qui se mobilisent autour d'une même stratégie et d'une même ambition pour promouvoir leurs produits, hébergements, activités et sorties. Engagée dans le respect de l'environnement et la protection des territoires, porteuse d'un message de solidarité car privilégiant l'économie locale, *Esprit parc national* est un signe de confiance et d'appartenance pour le consommateur.

La marque *Esprit parc national* est une marque déposée, déclinée dans les 10 parcs nationaux de France. La mise en œuvre de la marque *Esprit parc national* est encadrée par des règlements d'usage qui précisent les conditions d'utilisation et d'attribution pour les producteurs et prestataires volontaires pour travailler en partenariat avec les parcs nationaux.



Pourquoi les parcs nationaux lancent-ils une marque ?

Pour  **fédérer**  les acteurs des parcs nationaux, pour  **sensibiliser**  le consommateur, pour  **agir**  en faveur des valeurs du territoire et de ses acteurs.

Quels types de produits et services sont concernés par la marque  *Esprit parc national*  ?

Une grande diversité de produits et services emblématiques des parcs nationaux : hébergements touristiques, sorties de découverte du patrimoine et visites en bateau, objets issus de l'artisanat, produits issus de l'élevage pastoral, produits issus de cultures d'agroforesterie tropicale (vanille, café...), miel et produits de la ruche...

À venir : le vin, les fromages, la restauration, les séjours...

Comment les reconnaître ?

Le logo  *Esprit parc national*  accompagné du nom du territoire de chaque parc national est apposé sur les produits et services concernés.

Où trouver les produits siglés  *Esprit parc national*  ?

- pour les hébergements, activités et sorties : exclusivement sur les territoires des 10 parcs nationaux,
- pour les produits : chez les producteurs, prestataires, commerçants, artisans, sur leurs différents points de vente (boutique, marchés...) ou sites de vente en ligne,
- tout au long de l'année, à l'occasion d'événements organisés dans les parcs nationaux,
- et sur le site internet de la marque  *Esprit parc national* .

**Le lancement de la marque  *Esprit parc national*  est accompagné par celui du site Internet**

<http://www.espritparcnational.com>, qui présente la marque, les produits, hébergements, activités et sorties mais aussi les témoignages des producteurs et prestataires. Il a été conçu pour répondre aux attentes à la fois des consommateurs mais également des professionnels désireux de rejoindre cette marque. Une page Facebook dédiée a également été lancée pour fédérer une communauté autour de la marque.

<https://www.facebook.com/espritparcnational>

A propos des parcs nationaux de France :

**Les 10 parcs nationaux de France** - la Vanoise, Port-Cros, les Pyrénées, les Cévennes, les Écrins , le Mercantour, la Guadeloupe, La Réunion, la Guyane et les Calanques - sont riches de paysages exceptionnels et abritent une faune et une flore remarquables ; ils sont aussi des espaces de vie et de ressourcement pour l'homme. Il est de leur devoir de mettre leur précieux patrimoine à disposition du public et de le transmettre aux générations futures. Si la protection de la biodiversité fait partie de leurs missions essentielles, les parcs nationaux sont également acteurs de la sauvegarde du patrimoine culturel et contribuent à la valorisation d'activités compatibles avec le respect de la nature.

**Parcs nationaux de France**

Parcs nationaux de France (PNF) est un établissement public de l'État, né de la loi du 14 avril 2006 dont le siège est basé à Montpellier. Sa vocation est de créer du lien entre les établissements publics des parcs nationaux, de renforcer leur culture commune, de les promouvoir aux niveaux national et international et de contribuer à la qualité de leur gestion.

<http://www.parcsnationaux.fr>

<http://www.facebook.com/Parcs.nationaux.de.France>

**Contact presse : Olivia MAURENS**

Tél : +33 (0)4 67 41 67 35 - mob. 06 87 26 33 64

[olivia.maurens@parcnational.fr](mailto:olivia.maurens@parcnational.fr)

Parcs nationaux de France

Château de La Valette

1037 rue Jean-François Breton - 34090 Montpellier